



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE **- SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013 -**

Etaient présents : M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, M. BRUN, M. LASTECOUCERES, M. De LA FUENTE, Mme SENEGES, M. SELVA, Mme DUFAURE.

Etaient représentés : Mme BEGHAIN, M. BERTRAND, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme ONG VAN CUNG, Mme CROCE, Mme MARIUS, Mme MARACHE, Mme PINEDE, M. RIGOLLET.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 14H20.

I - PSE 1ERE SESSION 2014 : EXAMEN DES PROGRAMMES BLANCS, SUR AXES PRIORITAIRES ET PROJETS DE PUBLICATION

M. PERNOT précise que l'examen de la première session de la PSE 2014 est le seul point à l'ordre du jour. Les dossiers, 36 remis dans les délais, ont été traités par le bureau de la Commission de la Recherche du Conseil académique. Les axes prioritaires d'établissement ont fait l'objet de 15 dossiers : 1 dossier pour l'axe 1 « Ville, nature, démocratie » ; 5 pour l'axe 2 « Ecrire, représenter, traduire » ; 3 pour l'axe 3 « Genres, corps, normes » et 6 pour l'axe 4 « Humanités classiques-humanités digitales ». Le total des subventions demandées est compris entre 130 et 150 000 euros. Le bureau est parti de l'idée qu'il fallait réduire ce total pour conserver des crédits pour les revues, les projets Région et les autres sessions de la PSE. Le 'rabortage financier' de bon nombre de dossiers, qui n'a jamais été lié à la qualité scientifique des projets, a toujours été proposé de manière à ne pas remettre en cause la faisabilité desdits projets. Pour chaque projet sur axe, un rapport a été effectué par les animateurs de l'axe concerné. Pour les autres projets, un rapporteur, membre du bureau et n'ayant aucun lien avec le projet ou l'équipe porteuse, a été désigné.

M. PERNOT présente un à un les projets et les propositions faites par le bureau de la commission de la >Recherche

- **Axe 1 : Ville, nature et démocratie.**

Dossier n°1 : Colloque 19, 20 et 21 mars 2014 « L'approvisionnement des villes portuaires en Europe du XVIème siècle à nos jours » de Mme Caroline Le Mao du CEMMC. Le montage financier est correct. Pour une demande de 2 300 €, il a été proposé 2 000 €, ce qui n'empêche pas la réalisation du projet.

- **Axe 2 : Ecrire, représenter, traduire.**

Dossier n°2 : projet de recherche « Une écriture intime bordelaise au XIXème siècle : le memorandum d'Antoine Gautier » de M. Laurent COSTE du CEMMC. Le montant demandé sur deux ans, initialement élevé à 3000 € en année n et 500 € en année n+1 a été ramené respectivement à 2 500 € et 400 €.

Dossier n°3 : Colloque 3, 4 et 5 juin 2014 « Manifestation et enjeux culturels du simple en art » de Mme Lia Kurts de TELEM. Pour une demande de 1 000 €, il a été proposé 800 € (Baisse des frais de bouche).

Dossier n°4. « NATA (Narratologie théorique et appliquée) » missions, séminaires, colloques de Mme Clara MALLIER de CLIMAS. Le budget a été considéré comme excessif au niveau des frais de transports et de réception. Pour une demande de 5 765 €, il a été proposé 1 500 €, ce qui permet de maintenir néanmoins la tenue de la manifestation.

M. REVAUGER estime que les collègues qui montent les dossiers manquent d'informations et de repères. Pour les collègues étrangers, il est clair que l'on ne peut pas prendre en charge tous les frais. Il faut donner plus d'indications et de cadrage.

Mme BINET répond qu'elle a reçu personnellement tous les collègues qui en ont fait la demande. Mme Clara MALLIER notamment a été mise au courant de notre politique en la matière. Elle a été avertie de la réponse de la commission qu'elle a paru accepter. Mme BINET relève une tendance chez de jeunes collègues à demander plus pour obtenir plus.

M. PERNOT rappelle que les porteurs de projet doivent prendre l'habitude de consulter le site de l'université sur lequel figurent toutes les indications nécessaires.

M. FRANCE précise que ce problème de la prise en charge des missions a déjà été débattu maintes fois. Une solution consisterait à dresser une liste des établissements qui ne remboursent pas les collègues de Bordeaux. Il faudrait faire de même pour les jurys de thèses et d'HDR.

M. PERNOT est partisan de la pédagogie en ce domaine. Il signale le peu de réaction négative de la part des collègues qui voient leur demande de soutien financier réduite par la commission. Il rappelle que Mme MALLIER débute dans le domaine de la culture du contrat.

Dossier n° 5 : Colloque 10, 11 et 12 avril 2014. « L'esprit de système au XVIIIème siècle » de Mme Elise PAVY-GUILBERT de CLARE. La subvention proposée est de 1 800 € pour une demande initiale de 2 000 €.

Dossier n°6 : Journée d'étude 24 octobre 2014. « Image scientifique/Image artistique : passages et traduction » de Mme BEYAERT-GESLIN du MICA. Il faut revoir le budget qui est surévalué et la contribution de l'équipe est trop faible au regard de la subvention demandée. La manifestation étant prévue en octobre, le projet est ajourné à la prochaine session.

Mme BINET, qui a rencontré Mme BEYAERT-GESLIN, précise que celle-ci a rédigé son projet trop rapidement et qu'elle va le revoir.

- **Axe 3 : Genre, corps, normes.**

Dossier n°7 : Colloque 16 et 17 octobre 2014. « Femmes et réseaux dans les sociétés modernes et contemporaines. Réalités et représentations » de Mme Carole CARRIBON du CEMMC. La commission a relevé qu'il y avait trop de frais de transport pris en charge et pas de cofinancements extérieurs. La subvention proposée est de 1 300 € pour une demande initiale de 2 623 €.

Dossier n°8 : Projet de recherche. « L'âge des stars : des images à l'épreuve du vieillissement » de Mme Gwenaëlle LE GRAS du MICA. La commission a estimé que le budget de l'année 'n'était raisonnable et pouvait être subventionné à hauteur de 3 000 € pour une demande initiale de 4 000 €. Mais le dossier doit être représenté pour l'année n+1 car le budget est jugé trop élevé.

M. LASTECOUCERES estime qu'il y a une disproportion entre la part PSE et la part hors PSE qui se résume souvent à l'effort de l'équipe. Dans le cas de ce dossier, pour l'année n+1, la part de la subvention PSE demandée (8 000 €) représente 63 % du budget, alors que celle du MICA (1 000 €) est de 7,8 %.

M. PERNOT répond qu'il est d'accord pour que ce nouvel élément de cadrage soit introduit, avec souplesse, lors des prochaines sessions de la PSE. Le calcul sera systématiquement fait, et il sera traité comme un élément de jugement parmi d'autres. Il estime par ailleurs que, d'une manière générale, le financement par la PSE des années N+1 pose problème en raison du caractère annuel des crédits. Il existe d'autres sources de financement plus adaptées à utiliser dans le cadre de projets pluriannuels.

M. FRANCE rappelle que les dotations des équipes ont été assez drastiquement réduites. La part de financement des équipes sur les projets dépend aussi du nombre de projets présentés à la PSE.

M. PERNOT répond que qu'il est tout à fait d'accord avec cette analyse et que c'est pour cela qu'il faut rester très souple.

Dossier n°9 : Colloque « les séries » de Mmes Geneviève SELLIER et Gwenaëlle LE GRAS du MICA. La commission a refusé de soutenir le projet car il est porté par une seule équipe. En effet, les projets sur axe doivent faire intervenir au moins deux équipes.

M. LASTECOUCERES fait remarquer que beaucoup de projets émanent de la même équipe MICA et notamment d'un même axe de cette équipe. Il estime contreproductif le fait de faire plusieurs projets sur un même axe.

Mme VIEIRA explique que dans une équipe il peut y avoir plusieurs projets surtout si l'équipe a un nombre de membres particulièrement élevé. Rien ne l'interdit jusqu'à présent. Elle trouve dommage que les porteurs soient avertis trop tard. Pour le MICA, elle affirme qu'il y a eu concertation entre les porteurs. Evoquant les dossiers numéro 10 « Le rôle des TIC dans le design des processus informationnels » et 11 « L'extension conceptuelle des TIC au numérique : articulations historiques et gestion de la convergence », elle assure que la concertation a été pleine et entière. Elle a également consulté le vice-président chargé de la recherche pour son propre projet. Le projet n°10 est porté depuis très longtemps, sans aucune aide financière extérieure, par notre réseau interne de recherche. Aujourd'hui, nous demandons un soutien minimum. Le problème n'est pas le même pour le projet n°11 qui est plus émergent. Tout ceci est le fruit d'un travail collectif que nous avons soumis à la commission. Nous avons également évoqué l'idée de proposer un projet sur l'axe 1 et un au

titre des programmes blancs. Elle souhaiterait être prévenue plus tôt des décisions de la commission.

M. PERNOT précise que ce sont des dossiers recevables, qui ont été soumis à l'avis de la commission sans que leur nombre ait pu être connu à l'avance. Dans l'axe 4, tous les dossiers portés par le MICA posent problème et il faudrait peut-être revoir les modalités des demandes en les formalisant. Il souligne que le dossier numéro 11 « L'extension conceptuelle des TIC au numérique : articulations historiques et gestion de la convergence » de M. Noble HAKAM a été déposé à la dernière minute.

M. FRANCE estime que la PSE est là pour rattraper les baisses de dotation. On ne peut que se réjouir du dynamisme d'une équipe de recherche qui présente beaucoup de dossiers. Une discussion préalable au sein des équipes serait souhaitable car les directeurs d'équipes n'ont pas une vision globale.

M. SELVA signale que la PSE n'est pas faite pour récupérer ce que l'on n'a pu obtenir ailleurs, mais pour soutenir une politique d'établissement.

M. FRANCE rappelle que c'était un argument qui avait été avancé précédemment pour faire passer les annonces de diminution des dotations des équipes.

M. BRUN ajoute que chaque fois que l'on réduit les financements des équipes la réaction est la même vis-à-vis des demandes PSE.

M. PERNOT remarque que dans les dossiers du MICA les montages financiers sont globalement trop déséquilibrés, la part de l'équipe et des partenaires extérieurs étant trop faible. Il rappelle que les crédits 'Informatique recherche' représentent aussi des sommes non négligeables attribuées aux équipes.

Mme TAUZIN a bien entendu le message du vice-président incitant à présenter des projets à la PSE. Elle précise que les directeurs d'équipes n'ont pas la possibilité de connaître à l'avance le nombre de projets qui vont être déposés. Elle ne souhaitait pas, en tant que directrice d'une équipe, être en concurrence avec ses collègues et donc elle a présenté son projet au dernier moment. Elle suggère qu'une demande de soutien de la part des équipes d'au moins 25 % du budget des projets soit proposée.

M. PERNOT propose de mettre la formule : « Il est souhaitable que la subvention demandée au titre de la PSE ne dépasse pas 25 % du budget total du projet » dans les recommandations faites aux porteurs. Il précise que pour la Recherche, il y a d'autres sources de financements comme la Région, l'ERC, l'ANR etc...

- **Axe 4 : Humanités classiques, humanités digitales.**

Dossier n°10 : projet de recherche « Le rôle des TIC dans le design des processus informationnels » Mme Lise VIEIRA du MICA. Ce projet soulève le problème de certaines demandes de financement récurrentes. La commission a proposé d'ajourner le projet et demande qu'il y ait une concertation avec le projet n°11 « L'extension conceptuelle des TIC au numérique : articulations historiques et gestion de la convergence » de M. Noble HAKAM

M. BRUN estime que l'on touche aux limites du fonctionnement de la commission. Les équipes doivent se débrouiller seules. Si les équipes fonctionnent mal, le vice-président recherche peut aller les voir mais à titre exceptionnel.

LASTECOUERES signale que c'est l'axe 4 de la PSE qui pose problème, le MICA lui fonctionne bien.

Mme TAUZIN estime elle aussi qu'il y a un problème avec l'axe 4. Elle voudrait prendre connaissance du résultat des expertises.

M. LASTECOUERES précise que pour lui il y a un problème d'organisation. L'axe 4 est devenu le 5^{ème} axe du MICA.

M. FIGEAC précise que l'on atteint 38 000 € de demande de subvention PSE si l'on cumule les demandes du MICA, soit plus que le budget de beaucoup d'équipes de Bordeaux Montaigne. C'est beaucoup trop.

M. PERNOT répond que c'est la liberté des équipes.

M. LE BLANC se félicite du fait que 15 dossiers ont été déposés dans le cadre des nouveaux axes. Cela relativise les questions récemment posées quant à la crédibilité des axes. Sur le rapport du MICA avec l'axe 4, il estime que beaucoup de collègues en lettres n'ont pas compris qu'ils pouvaient exploiter une opportunité très grande pour faire fonctionner cet axe en dehors du numérique. Pour le MICA, c'est un signe de vitalité, il faut que d'autres équipes le rejoignent.

M. LASTECOUERES répond que cette remarque est très juste à condition que les collègues aient intériorisé le fait que cet axe n'est pas la propriété exclusive du MICA.

M. FRANCE rappelle que stigmatiser une équipe n'est pas une bonne chose. Ausonius était dans la même situation l'année dernière, d'où seulement deux projets proposés cette année. Les directeurs d'équipes doivent essayer de jouer leur rôle. On pourrait peut-être reconsidérer quelques projets.

M. BRUN demande quelles sont les dates pour le projet de Mme Lise VIERA.

M. PERNOT répond que ce sera en octobre 2014. Il propose de maintenir l'ajournement de ce projet et de proposer qu'il soit représenté en deuxième session.

Mme BINET ajoute qu'il faut ajourner les deux projets.

M. LASTECOUERES propose de donner à M. CORMERAIS des critères car il doit expertiser des projets de sa propre équipe et cela lui pose problème.

M. PERNOT confirme l'ajournement des dossiers 10 et 11 et ajoute qu'il doit y avoir une stratégie sur l'axe 5 du MICA.

Dossier n°12 : projet de recherche « HUBIC. Humanités digitales et Bibliothèques, des compétences à identifier » de M. Olivier LE DEUFF du MICA. La subvention proposée est de 2 500 € pour une demande initiale de 5 000 €. La commission a estimé que le montant des frais pouvait être revu à la baisse.

Mme VIEIRA signale que ce projet appartient également au même axe du MICA.

Dossier n°13 : Journée d'étude DH « Transformation des savoirs et des compétences » de Mme Valérie CARAYOL du MICA. La subvention proposée est de 1 500 € pour une demande initiale de 1 750 €.

Dossier n°14 : projet de recherche « Mémoire, transdisciplinarité et savoir partagé. HISTOCOM 20-La communication au 20^{ème} siècle » de M. Franck CORMERAIS. La subvention proposée est de 2 000 € pour une demande initiale de 2 900 €.

M. PERNOT ajoute qu'il faudra prévoir une expertise totalement extérieure quand c'est un animateur d'axe qui propose un projet.

Dossier n°15 : projet de recherche « La téléphonie mobile et les transformations socioéconomiques en Afrique de l'Ouest » de M. Alain KIYINDOU du MICA. La commission souhaite que ce projet, qui a fait l'objet d'un débat, soit traité hors PSE.

M. PERNOT précise que ce projet a obtenu un label de chaire UNESCO et que M. KIYINDOU mène un travail intéressant à cette échelle de la francophonie.

M. BRUN signale que c'est un dossier que l'on voit passer depuis deux ans.

M. LASTECOUCERES estime que l'obtention du label 'chaire UNESCO' constitue un élément nouveau à prendre en compte. Il y a dans l'université une autre chaire UNESCO, celle sur le développement durable de Mme HOFFMANN.

- **Programmes blancs** :

Dossier n°16 : projet de recherche exploratoire « La fabrique de la loi, approche géographique du contenu et de la production des textes de loi » de Mme Marie MELLAC d'ADESS. La commission a décidé de réduire la subvention de façon importante, de 5 639 € à 3 500 €, considérant que deux missions pourraient être prises en charge par des collègues d'autres équipes.

Dossier n°17 : projet de recherche « ECCE Carto : des espaces de la contribution à la contribution à l'espace » de Mme Marina DUFEAL d'ADESS. La commission a proposé d'accorder 2 600 €.

Dossier n°18 : colloque « Colloque franco-péruvien à Lima 4, 5 et 6 septembre 2014. Regards réciproques : la France et le Pérou (1712-1959). voyageurs, écrivains et savants. » de Mme Isabelle TAUZIN d'AMERIBER. La commission a proposé d'accorder une subvention de 2 000 € sur les 2 120 € demandés.

Dossier n°19 : mission de recherche « Numérique et patrimoine culturel séfarade : à la rencontre du judéo-espagnol vivant » de Mme Ana STULIC-ETCHEVERS d'AMERIBER. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 500 € sur les 2 000 € demandés. Elle recommande un rapprochement avec l'axe 4.

Dossier n°20 : journée d'étude « La trame provinciale en péninsule ibérique, entre Antiquité tardive et premier Moyen Age » de Mme Céline MARTIN d'AUSONIUS. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 200 € sur les 2 488 € demandés. La commission recommande de diminuer les frais de transport.

Dossier n°21 : colloque international 20-22 novembre 2014 « Auguste et l'Asie Mineure » de M. Pierre FROLICH d'AUSONIUS. La commission a proposé d'accorder une subvention de 4 000 € sur les 5 000 € demandés.

Dossier n°22 : financement de publication : « Elites et crises, de la renaissance à nos jours » M. Laurent COSTE du CEMMC. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 000 € sur les 2 000 € demandés. La commission recommande de revoir certains devis.



Dossier n°23 colloque : 12 et 13 mars 2014 : « La France et l'Europe en 1814 » de M. Laurent COSTE du CEMMC. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 500 € sur les 2 000 € demandés.

Dossier n°24 : colloque 5, 6 et 7 mars 2014. « La parole empêchée » de Mme Elizabeth MAGNE de CLARE. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 500 € sur les 2 030 € demandés.

Dossier n°25 : journée d'étude 4 et 5 avril 2014. « Context-based Spoken Japanese Language » de M. Takaaki SHOCHI de CLLE ERSSàB. La commission a proposé d'accorder une subvention de 3 000 € sur les 3 270 € demandés.

Dossier n° 26 : colloque 10 et 11 octobre 2014 : « Le futur en grec et son histoire » de M. Frédéric LAMBERT de CLLE ERSSàB. Le projet est ajourné à la session 2 en vue de préciser les co-financements.

Dossier n°27 : financement de publication. « Confusianisme et conservatisme au Japon : la trajectoire intellectuelle de Yasuoka Masahiro (1898-1983) » de M. Eddy DUFOURMONT de EEE. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 500 € sur les 2 000 € demandés.

Dossier n°28 : projet de recherche. « Provenance de l'obsidienne préhistorique : d'un nouvel appareillage à l'IRAMAT-CRP2A à un programme franco-australien de comparaison des méthodes » de M. François-Xavier LE BOURDONNEC. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 300 € sur les 4 315 € demandés, ce qui représente la prise en charge d'un billet d'avion.

Dossier n°29 : projet de recherche. « Cultures paléolithiques et Environnement en Afrique de l'Ouest : étude géochronologique de la vallée de la Falémé (Sénégal) » de Mme Chantal TRIBOLO d'IRAMAT. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 300 € sur les 4 013 € demandés. Les frais de mission à Montréal pour la présentation des résultats ne sont pas pris en charge.

Dossier n°30 : projet de recherche. « Afriques roses » de M. Bernard CALAS du LAM. La commission a refusé la prise en charge du dossier. Elle a considéré que le projet, déjà présenté en 2013, n'était pas actualisé. Elle s'est dite cependant prête à le soutenir sur la base d'un dossier plus réaliste.

Dossier n°31 : financement de publication « Laboratoire du lien social et politiques de la solidarité. L'expérience Aquitaine » de M. Gino GRAMACCIA du MICA. Le projet, considéré comme non encore abouti, est ajourné à la session 2.

Dossier n°32 : Séminaire « Pratiques participatives à l'ère du numérique » de Mme Mélanie BOURDAA du MICA. La commission a refusé le projet car ce type d'action de recherche ne peut prétendre à lui seul à un financement PSE.

M. BRUN demande ce qu'il en serait advenu si Mme BOURDAA avait usé du terme Workshop. Il s'agit d'une nuance sémantique et on peut financer des séminaires parfois plus productifs que les colloques.

M. LE BLANC est d'accord avec M. BRUN. Il se félicite que pour une fois quelqu'un se penche sur les modes d'enseignements. Il lui semble difficile de ne pas prendre en compte ce projet.

Mme TAUZIN apporte également son soutien à cette jeune collègue qui demande une somme modeste.

M. PERNOT propose de voter sur le soutien à ce projet :

Votants : 25
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 25

➤ **La Commission de la Recherche accorde un soutien de 500 € au séminaire « Pratiques participatives à l'ère du numérique » de Mme Mélanie BOURDAA du MICA.**

Dossier n°33 : Colloque international 18-19 mai 2014 « ANSCOMBE'S INTENTION IN CONTEXT » Université Bordeaux Montaigne/ Harvard University/Universität Leipzig et Dossier n°34 Colloque international 28-28 mai 2014 « SARTREAN THEMES IN CONTEMPORARY ANALYTIC PHILOSOPHY »/ « THEMES SARTRIENS DANS LA PHILOSOPHIE ANALYTIQUE CONTEMPORAINE » de M. Jean-Philippe NARBOUX de SPH. Ces colloques sont soutenus par des crédits IUF. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 200 € sur les 1 500 € demandés pour le premier, ainsi qu'une subvention de 1 500 € sur les 2 000 € demandés pour le second.

Dossier n°35 : financement de publication. « Tolérance ou reconnaissance, des Lumières allemandes à l'Ecole de Francfort » de M. Tristan COIGNARD de SPH. La commission a proposé d'accorder une subvention de 800 € sur les 900 € demandés.

Dossier n°36 : colloque 1 et 2 octobre 2014 : « La relativisation de l'apriori » de M. Steeves DEMAZEUX de SPH. La commission a proposé d'accorder une subvention de 1 500 € sur les 2 000 € demandés.

M. PERNOT annonce qu'un dossier arrivé hors délai n'a pas été examiné par la commission. Il propose aux membres de la commission de décider s'il doit être ou non examiné.

Mme BINET est d'accord à condition que d'autres collègues puissent bénéficier du même type de dérogation dans l'avenir.

M. GRANDJEAT ajoute que dans l'histoire du Conseil Scientifique cela a déjà été pratiqué à titre exceptionnel.

Mme TAUZIN précise qu'à l'ANR le dossier ne pourrait pas être examiné.

M. PERNOT propose d'ajourner le dossier pour une représentation en mars 2014.

M. PERNOT propose de passer au vote sur le tableau présenté en tenant compte des modifications adoptés par la CR:

Votants : 25
Ne prend pas part au vote : 2
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 23



➔ **La Commission de la Recherche adopte les demandes de la PSE première session.**

II - QUESTIONS DIVERSES

M. PERNOT signale que Mme ONG VAN CONG a démissionné du bureau de la commission de la recherche. La candidature de M. Guillaume LE BLANC est proposée pour son remplacement. La présence de M. LE BLANC, responsable des axes de recherche de l'université, serait un avantage pour cette instance.

M. PERNOT propose de voter sur cette candidature :

Votants :	25
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

➔ **La Commission de la Recherche a élu M. Guillaume LE BLANC au bureau de la Commission Recherche en remplacement de Mme ONG VAN CUNG.**

M. BRUN demande que la question du prélèvement des frais de gestion sur les contrats de recherche soit abordée. Il y a eu des manœuvres que l'on peut qualifier de manipulations. On ne peut pas dire que l'on doit augmenter les frais de gestion alors que les budgets des équipes ont diminué.

M. PERNOT répond qu'il n'est pas d'accord avec cette analyse Il admet cependant que la question a été traitée de manière trop rapide et fait amende honorable. Il propose d'ouvrir un débat sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H20.

Le Président,

Jean-Paul Jourdan